



46^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CPIC 21 mai 2016 à Bruxelles

Bénéficiaires présents	24
Bénéficiaires représentés	117
Procurations non attribuées	3 (et 2 non valables)

RENOUVELLEMENT DES BÉNÉFICIAIRES

Le Conseil de Fondation encourage les bénéficiaires à continuer à distribuer la brochure de la CPIC « Une prévoyance sur-mesure, pour un métier singulier » afin de renforcer le dialogue avec la nouvelle génération d'interprètes, de l'encourager à rejoindre la Caisse et de participer au réseau d'interprètes bénéficiaires. La brochure peut être commandée par e-mail.

AMENDEMENTS AUX STATUTS ET AU RÈGLEMENT

L'Assemblée a accepté deux amendements aux Statuts, art. 15 et 21, et un amendement au Règlement, art. 15 nouveau.

La modification de l'art. 15 Statuts tend à favoriser la transparence des candidatures vis-à-vis des bénéficiaires et permet au Conseil de Fondation de vérifier les conditions formelles de candidature. La modification de l'art 21 Statuts permet d'assurer l'examen préalable des qualités professionnelles, de l'indépendance et du domicile Suisse requis pour le poste de Président.

L'introduction d'un art. 15 nouveau au Règlement a pour but de favoriser la transparence des candidatures vis-à-vis des bénéficiaires et de permettre au Conseil de Fondation de vérifier les conditions formelles de candidature sous l'angle des art. 15 et 21 Statuts.

CLAUSE BÉNÉFICIAIRE

Les bénéficiaires ayant conclu une clause bénéficiaire avant le mois de mai 1991 ont été contactés par courrier afin de vérifier l'actualité de celle-ci. Un rappel sera effectué en 2016 aux quelques bénéficiaires n'ayant pas encore répondu.

SITE INTERNET

Le site Internet CPIC A été rénové avec la ligne graphique de la brochure sur la CPIC.

ELECTIONS

L'Assemblée a réélu son Vice-Président, Daniel ANDRÉ, pour un mandat de trois ans.

RAPPEL AUX BÉNÉFICIAIRES

- SI VOUS CHANGEZ D'ADRESSE OU DE NOM, N'OUBLIEZ PAS D'EN INFORMER LE SECRETARIAT
- PENSEZ A ACTUALISER VOS CLAUSES BENEFICIAIRES